

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 novembre 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 7 novembre 2025 s'est réuni le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, ROQUES Loréline, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, FEYRIT Jean-Claude, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, HAY Florence, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CHASTAING Séverine, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise de FEYRIT Jean-Claude à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de FEYRIT Pierre à CARDOIT Patrick, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

K.06

**Mise à disposition de service par Val de Garonne Agglomération
au profit de la mairie de Marmande**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, il est proposé une convention de mise à disposition de service afin de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition du service Equipements aquatiques de VGA pour la surveillance de la baignade aménagée sur la Garonne

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** la convention de mise à disposition de service par Val de Garonne Agglomération pour assurer la surveillance de la baignade aménagées de la commune de Marmande, ci-annexée.
- Dit** que cette convention concerne la période du 9 juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.
- Précise** que d'un commun accord, la commune de Marmande et Val de Garonne Agglomération décident de prendre en compte les dépenses afférentes à cette mise à disposition.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 20/11/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 20/11/2025..

Le Secrétaire de séance
Didier DUBRANA



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

